

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 66/2015

Demande de crédit supplémentaire pour les travaux de restauration du Temple – Travaux supplémentaires sur le clocher

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président : Daniel Dupasquier
- ses membres : Patrick Opliger, Marc Dubach, Ornella Morier et Philippe Muggli

s'est réunie le mercredi 28 octobre 2015 en présence du Syndic M. Edgar Schiesser et des Conseillers municipaux M. Denis Favre et M. Luigi Mancini afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications.

La commission s'est encore réunie le lundi 9 novembre 2015 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Le 7 mai 2015, le Conseil Communal a adopté le préavis n°55/2015 intitulé « Demande de crédit pour la rénovation du temple » pour un montant de CHF 658'000.- après amendements. Les travaux actuellement en cours ont mis à jour le très mauvais état des structures du clocher. Ce constat n'avait pas pu être fait avant le démontage des éléments de couverture et l'enlèvement de l'horloge à l'intérieur du beffroi. Les travaux supplémentaires sont devisés à CHF 200'000.- TTC.

Analyse :

L'architecte en charge du dossier a mandaté deux ingénieurs spécialisés afin de déterminer précisément les travaux nécessaires. Sur cette base, il a été demandé aux entreprises déjà engagées sur le chantier de deviser les ouvrages. Il n'y a donc pas d'offres comparatives. Selon le Municipal M. Luigi Mancini, cette procédure est conforme aux règlements sur les marchés publics. Nous avons demandé et reçu des copies des devis pour les postes les plus importants.

Nous avons demandé aux représentants de la Municipalité s'il était envisageable de prévoir un autre matériau que le bois pour réduire le coût. Cela n'est malheureusement pas possible car le type de charpente est imposé par la section monuments et sites du canton. En revanche, il est prévu de réutiliser un maximum de pièces existantes.

Au vu de l'ancienneté des travaux, la question de la responsabilité de l'entreprise les ayant exécutés s'est révélée sans espoir. Par contre, la cause initiale étant un incendie, l'ECA sera sollicitée pour une éventuelle prise en charge. La commission a suggéré aux représentants de la Municipalité de solliciter également les communes de Cheseaux et Lausanne puisque le temple est au service de la paroisse de Cheseaux-Romanel-Vernand.

Enfin, une subvention étatique est inapplicable puisque le bâtiment n'est classée qu'au recensement architectural en note II et non à l'inventaire des monuments historiques du canton.

Position de la commission :

Nous estimons qu'au vu de la situation, il n'existe malheureusement pas d'alternative. La Municipalité est appelée à entreprendre les démarches mentionnées ci-avant afin de réduire au maximum l'impact financier sur les comptes de notre commune.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 66/2015 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 66/2015, adopté en séance de Municipalité du 26 octobre 2015;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- d'accepter le Préavis municipal n° 66/2015 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de Fr. 200'000,- TTC, pour la réalisation de travaux supplémentaires sur le clocher du Temple ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 9 novembre 2015

Le rapporteur :



Philippe MUGGLI

Les autres membres :



Daniel DUPASQUIER

Président



Ornella MORIER



Marc DUBACH



Patrick OPPLIGER